



fiche
expérience

REALISATION DU SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES

Par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Descriptif succinct de l'expérience :

le Pays des Combrailles est marqué sur sa frange est par les phénomènes de périurbanisation de l'agglomération clermontoise. Afin de préciser la charte de pays en spatialisant les projets et les enjeux, il entreprend la réalisation d'un SCot, réel outil pour diffuser le développement plus vers l'ouest du territoire, là où il ne se fait pas spontanément.

Localisation de l'opération :

département du Puy de Dôme, région Auvergne

Données de cadrage :

98 communes et 46 643 habitants

Contact :

Nolwenn FERREC

SMAD des Combrailles

Place Raymond Gauvin, 63 390 St Gervais d'Auvergne

Tel : 04 73 85 82 08

Mail : ferrec@combrailles.com

Contexte et enjeux pour le territoire / la structure

Territoire majoritairement rural, le Pays des Combrailles est marqué sur sa frange est par les phénomènes de périurbanisation de l'agglomération clermontoise. Dès 2001, dans la foulée de la démarche engagée de création du Pays, le SMAD des Combrailles a décidé de s'engager dans un SCOT. Le territoire accueillant la nouvelle autoroute A89 et un nœud autoroutier avec l'A71, il était important de décliner de façon plus fine les choix stratégiques de gestion de l'espace.

Facteur déclenchant de l'action

La réglementation en vigueur pénalisait une communauté de communes ayant un projet de développement d'une zone d'activité économique d'intérêt régional, au carrefour autoroutier. En effet, cette dernière se trouvait dans la zone de constructibilité limitée (bande des 15 km) induite par la proximité de l'agglomération clermontoise. Afin de s'exonérer de cette contrainte, il était nécessaire que le territoire dispose de son propre SCOT.

Objectifs de l'action

Préciser la charte de pays en spatialisant les projets, les enjeux et en fixant des objectifs plus clairs. En outre, le SCOT est un réel outil pour diffuser le développement plus vers l'ouest du territoire, là où il ne se fait pas spontanément.

Publics visés

Les élus locaux et tous les acteurs jouant un rôle en matière de gestion de l'espace

Procédures et modalités d'actions

Recours à un groupement de 2 cabinets (Urbicand et Soberco environnement) La concertation avec les acteurs a été indispensable de façon à construire un projet acceptable, tout en distillant des explications nécessaires à l'appropriation d'une démarche et d'un outil souvent perçu uniquement comme limitant et contraignant.

Les partenaires associés à cette action

Elus locaux, services de l'état, consulaires, CAUE

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération

Coût de l'étude : 150 000€ HT

Recettes : 1€/habitant à hauteur de 46 252€ (30%) et Contrat de Pays (FNADT) à hauteur de 73 748€ (60%)

Les problèmes rencontrés et solutions trouvées

La procédure est longue. Il faut sensibiliser les élus. Elle a nécessité la prise de compétence au niveau du syndicat mixte, avant de lancer la démarche (de fin 2001 à mars 2003, et SCOT engagé en 2005. Le SCOT est un outil urbain qu'il a fallu retranscrire et adapté aux enjeux et sensibilités d'une zone rurale.

Le cas des unités touristiques nouvelles avait été oublié, ce qui a retardé l'approbation du SCOT de plus d'un an car il a fallu modifier le projet, le ré-arrêter, relancer une consultation des PPA, et refaire l'enquête publique.

D'autre part, tout au long de la démarche, il est difficile:

- de mobiliser les élus pour réfléchir à une échelle aussi grande (98 communes)
- pour les élus de se projeter dans l'avenir et de tout prévoir, de prioriser le développement
- de définir des règles contraignantes qui cadrent les choses et permettent de ne pas faire tout et n'importe quoi n'importe où, quand il n'y a pas de développement ou peu.

Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)

La négociation au fil de l'eau avec tous les élus afin de les amener à comprendre les enjeux et accepter les «contraintes » qui en découlent et qui sont en fait des restrictions par rapport à des initiatives spontanées.

Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)

Le SCOT devrait être approuvé en septembre 2010. Il a donné lieu à une réflexion avancée sur la mobilité et notamment le transport ferroviaire. Il a conduit à la préparation d'une démarche de PLH à l'échelle de tout le Pays des Combrailles. Il sert de base aux contrats et programmes contractuels (LEADER et contrat Auvergne +)

Les perspectives

Son approbation et le suivi des préconisations, sa mise en œuvre. La réalisation de documents d'urbanisme sur les communes à enjeu, sans lesquels le SCOT ne peut pas vraiment être relayé.